

DÉPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 27 MAI 2026

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt-et-un mai deux mille vingt-six s'est assemblé en salle des Mariages et du Conseil sous la présidence de Lionel BENHAROUS, Maire.

OBJET

VŒU PRÉSENTÉ
PAR LA MAJORITÉ
MUNICIPALE
MANIFESTANT
L'OPPOSITION AUX
DÉCISIONS DE
FERMETURES DE
CLASSES DANS
LES ÉCOLES
LILASIENNES
ENVISAGÉES PAR
L'ÉDUCATION
NATIONALE

PRÉSENTS :

Lionel BENHAROUS, Sander CISINSKI, Lisa YAHIAOUI, Moussou NIANG, Daniel GUIRAUD, Sigalit LAVON, Martin DOUXAMI, Dany PERIA, Christophe PAQUIS, Valérie LEBAS, Nancy AGUILERA TORRES, Arnold BAC, Patrick BILLOUET, Alexia FERRIEUX, Louis JESU, Richard LE PONTOIS, Amadou N'DIAYE, Chloé PETAT, Charlotte PLASSE, Sami HMISSI, Delphine PUIER, Héroïse VANHULST, Michaël BERREBI, Patrick CARROUER, Tiffany GEORGES, Judith LINDENBERG, Yves MERILLOU, Michel FRECHOU, Maria ZINE Théo CHEVALLIER,

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Guillaume LAFEUILLE par Valérie LEBAS ; Simon BERNSTEIN par Martin DOUXAMI, Zola CHICHMINTSEVA-KONDAMAMBOU par Sander CISINSKI Martine PIAN par Patrick CARROUER, Liliane GAUDUBOIS par Lisa YAHIAOUI

ABSENTS : /

SECRÉTAIRE : Lisa YAHIAOUI

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2026

OBJET : Vœu présenté par la majorité municipale manifestant l'opposition aux décisions de fermetures de classes dans les écoles lilasiennes envisagées par l'Éducation Nationale

LE CONSEIL,

Sur proposition du Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29 alinéa 4

CONSIDÉRANT CE QUI SUIT :

En mars 2026, la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale de la Seine-Saint-Denis a annoncé les décisions relatives aux mesures de cartes scolaires : 2 classes seraient fermées à la rentrée prochaine dans les écoles Lilasiennes (1 à l'école maternelle Julie Daubié, 1 à l'école maternelle Madeleine Riffaux).

Si aux Lilas, comme presque partout à Paris et en « petite couronne », le nombre d'enfants en âge scolaire diminue, ces fermetures de classes envisagées ont suscité une grande inquiétude et un vif mécontentement de la communauté éducative des Lilas, d'autant que ces décisions surviennent après les fermetures de classes déjà prononcées ces dernières années.

Ces fermetures de classes auraient un impact direct et immédiat sur la qualité de l'enseignement délivré aux élèves, dont les classes seront de fait plus chargées. Au contraire, nous savons que nos élèves, plus encore ceux de Seine-Saint-Denis, ont besoin d'un encadrement accru.

Ces décisions de fermetures de classes sont difficilement compréhensibles au regard de la situation de nos écoles. Enseignants et parents d'élèves constatent quotidiennement la dégradation du service public d'éducation à cause de l'insuffisance des moyens qui lui sont alloués :

- une continuité du service public d'éducation de moins en moins bien assurée en raison du manque de remplaçants pour faire face aux absences des enseignants ;
- des réseaux d'enseignants spécialisés dans le traitement des difficultés scolaires ne disposant plus des moyens suffisants pour répondre aux besoins des élèves ;
- des accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) en nombre très insuffisant ce qui limite fortement l'accompagnement adapté des enfants concernés ;
- une médecine scolaire quasi-démantelée...

La situation de l'école Julie Daubié nous inquiète.

La fermeture de classe envisagée entraînerait une complexification importante de l'organisation pédagogique, et notamment davantage de classes à double niveau. De plus, l'école est une école pionnière pour le décroisement de ces classes. Cette approche va être inscrite dans le projet d'école. Ce dispositif de décroisement nécessite une organisation très fine et équilibrée. La suppression d'une classe rendrait ce fonctionnement plus fragile et compliquerait sa gestion quotidienne et remettrait en cause le futur projet d'école, ce qui serait vécu comme un échec par la communauté éducative.

L'école a été récemment évaluée. Cette évaluation a montré une école qui fonctionnait très bien. Il nous semble dommageable de vouloir modifier l'organisation d'une école qui donne satisfaction à sa communauté éducative.

La situation de l'école Madeleine Riffaud nous inquiète davantage encore.

Actuellement composée de 4 classes, l'école n'en compterait plus que 3 en cas de fermeture.

Une telle situation serait lourdement problématique en cas d'absence non remplacée d'un enseignant. Avec seulement 3 classes, les possibilités de répartition des élèves deviendraient très limitées, ce qui désorganiserait fortement le fonctionnement de l'école et impacterait directement la qualité de l'accueil.

De plus, cette fermeture de classe aurait un impact sur la décharge dont dispose le directeur de l'école pour mener ses missions : sa tâche deviendrait encore plus lourde.

Enfin, cette école se situe dans le quartier des Lilas comptant le plus de logements sociaux : vous savez d'ailleurs que la ville réclame son classement au titre de l'éducation prioritaire depuis de nombreuses années. Là plus qu'ailleurs, nos élèves ont besoin de petits effectifs par classe pour bénéficier d'un suivi encore plus personnalisé de leurs enseignants.

En conclusion, rappelons que ces fermetures ont lieu dans un département victime de discrimination territoriale. D'après l'intersyndicale FSU-CGT-SUD Éducation de Seine-Saint-Denis, l'investissement moyen par élève s'élevait à 6 200 euros par an en Seine-Saint-Denis contre 8 840 euros au niveau national pour l'année 2025, ce qui représente un sous-investissement de 30% ! Alors, dans ces conditions, comment accepter de nouvelles réductions de moyen dans notre ville.

Ainsi, nous souhaitons que l'Éducation nationale ne ferme pas les deux classes envisagées. La Ville continuera son action et se joindra à toutes les actions engagées par les enseignants, les parents d'élèves et toute la communauté éducative de Seine-Saint-Denis pour une école de qualité pour nos enfants.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil municipal des Lilas demande à la Direction académique des services de l'Éducation nationale de revenir sur sa décision de fermer ces deux classes compte tenu des difficultés et spécificités susmentionnées.

Vœu adopté à 35 voix en faveur, 0 voix contre et 0 abstention.


Le Maire des Lilas
Lionel BENHAROUS

La secrétaire de Séance


Lisa YAHIAOUI

Certifiée exécutoire compte tenu :
- de sa transmission en Préfecture
- et de sa publication le

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20260612-D120-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/06/2026
Publication : 12/06/2026